



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le

ID : 033-253306617-20230314-2023_11-DE



Séance du 14 mars 2023 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt-trois, le 14 mars à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel au Pôle Environnement de Saint Denis de Pile (8, route de la Pinière – 33910), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 07/03/2023

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur VALEIX		Monsieur FAVRE	P	Monsieur BROUDICHOUX	P	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONNO		Monsieur GOMBEAU	P	Monsieur BRINGART	
Monsieur BARBE	Ex	Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	P	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	P	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	P	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	P	Monsieur DUBOUREAU		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE	Ex	Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES	P	Madame BLANCHETON		Monsieur CAVALEIRO	P	Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	Ex	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur VERRAT	P	Monsieur OVIDE	
Madame CONTE-JAUBERT	Ex	Monsieur GACHARD	Ex	Monsieur JOUBERT	P	Monsieur SOULIGNAC	
Madame LEMOINE	P	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE	P	Monsieur RIVEAU	
Madame FONTENEAU	P	Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame GANTCH	Ex	Monsieur HUCHET		Monsieur HALLAIRE	P	Monsieur GENDREAU	
Madame HOPER	P	Madame LECOULEUX		Monsieur SAUTREAU	Ex	Monsieur VIAUD	
Madame KRIER	P	Madame NABET-GIRARD		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur LE GAL	P	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur MARTINET	Ex	Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT	P	Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	P	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD	P	Monsieur LOPEZ	
Monsieur VACHER	P	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH	P	Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Madame LEGAI	Ex	Monsieur LESCA	
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD	P	Madame RUBIO	
Monsieur TELLIER (démissionnaire depuis le 07.03.23)	Ex	Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	P	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	P	Monsieur TREBUCQ	
Monsieur GARD	P	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	Ex	Madame MERCHADOU	P
Monsieur JOLY	P			Madame GADRAT	Ex	Monsieur BELIS	
Monsieur POTIER	P	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS	Ex	Madame DELAUGE	P
Monsieur BLANC		Monsieur MIEYEVILLE	P	Monsieur BERNARD	Ex	Monsieur VIGNON	

		Madame POIRIER		Envoyé en préfecture le 27/03/2023
Titulaires		Suppléants		Reçu en préfecture le 27/03/2023
CDC Isle Double Landais				Publié le Ex Monsieur MUNDWEILER S ² LO
Monsieur ELIZABETH	Ex	Madame DUCOS		ID : 033-253306617-20230314-2023_11-DE
Monsieur PARROT	P	Madame CHEVREUL		

P = Présentiel

V = Visioconférence

PP = Présentiel partiel

Ex = Excusé

Secrétaire de séance : Michel VACHER

Excusés représentés par un(e) délégué(e) suppléant(e) conformément à l'article 5.2 des statuts et article 9 du règlement intérieur du Smicval :

Monsieur Gérard CARREAU, Délégué titulaire de la CDC de Blaye représenté par Madame Patricia MERCHADOU, Déléguée suppléante de la CDC de Blaye
Monsieur Jean-Louis BERNARD, Délégué titulaire de la CDC de Blaye représenté par Madame Nicole DELAUGE, Déléguée suppléante de la CDC de Blaye
Monsieur Richard BARBE, Délégué titulaire de la CDC du Fronsadais représenté par Monsieur Jean-Christian FAVRE, Délégué suppléant de la CDC du Fronsadais
Monsieur Nicolas TELLIER, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais représenté par Monsieur Georges MIEYEVILLE, Délégué suppléant de la CDC du Grand Cubzaguais

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Madame Carole GADRAT, Délégué titulaire de la CDC de Blaye donne procuration à Monsieur Jean-Pierre DUEZ, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la CDC de Blaye
Madame Mireille CONTE-JAUBERT, Déléguée titulaire de la CALI donne procuration à Madame Gabi HÖPER, Vice-Présidente du Smicval et Déléguée titulaire de la CALI
Madame Chantal GANTCH, Déléguée titulaire de la CALI donne procuration à Monsieur Michel VACHER, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la CALI
Monsieur Pierre-Jean MARTINET, Délégué titulaire de la CALI donne procuration à Madame Fabienne KRIER, Déléguée titulaire de la CALI
Monsieur Georges ELIZABETH, Délégué titulaire de CDC Isle Double Landais donne procuration à Monsieur Francis PARROT, Délégué titulaire de la CDC Isle Double Landais

Invités excusés :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,
Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du Smicval,
Monsieur PATIES, Trésorier de Coutras

Madame Fabienne FONTENEAU, Déléguée titulaire de la CALI est arrivée en cours de séance, soit à 14 heures 38.

Sur les 49 Délégués qui composent le Comité Syndical du Smicval du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 14 mars 2023, 36 d'entre eux étaient présents ou représentés par un(e) suppléant(e).

DELIBERATION n° 2023 - 11

Objet : Modification du tableau des effectifs du Smicval

Rapporteur : Michel VACHER

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	49
Nombre de membre présents	36
Nombre de procurations	5
Nombre de votants	41

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, en vigueur depuis le 01 mars 2022, et notamment ses articles L332-8 à L332-12 et L332-23,

Vu la délibération n° 2022-71 du 13 décembre 2022 relative à la dernière modification du tableau des effectifs.

Considérant que les mouvements de personnels jalonnent la vie de chaque organisation et pour des raisons de légalité il apparaît essentiel de demander au Comité Syndical d'approuver les délibérations qui modifient le tableau des effectifs.

Considérant que les propositions de modifications ci-dessous concernent :

- La création d'un poste pour renforcer l'équipe finance et le recours à 2 contrats projet pour faciliter la mise en œuvre du projet et répondre aux nouveaux besoins de l'organisation. Ces propositions impactent la masse salariale, sachant qu'une partie sera compensée budgétairement par des recettes.
- La création de 7 grades pour anticiper les recrutements en cours suite aux mouvements de personnel et le recours à 5 contrats longs afin de permettre l'agilité de la gestion RH. Ces propositions de modifications sont proposées sur des postes déjà existants budgétairement, ainsi, elles n'impactent ni le nombre de postes, ni la masse salariale.

I - Propositions de modifications pour répondre aux besoins de l'organisation par :

1- La création d'un poste sur emploi permanent

Le recrutement d'un poste est proposé pour renforcer la partie finance qui est impactée par de nouvelles missions liées au contexte en perpétuel évolution. Ainsi, il est proposé de créer le poste et grade suivant :

- 1 poste de Gestionnaire Financier et Patrimonial au grade de rédacteur.

Cette modification a un impact sur la masse salariale et sur le nombre d'emploi permanent. Ainsi, le tableau des effectifs fait apparaître la création de ce grade nécessaire pour ce recrutement ainsi que la création du poste permanent associé.

2- Le recours à 2 contrats projet sur emploi non permanent

Il est proposé de recourir à 2 contrats projets à temps complet d'une durée initiale prévisible de 36 mois sur emploi non permanent dans les grades suivants :

- Développeur en Economie Circulaire au grade d'ingénieur. Véritable facilitateur de synergies, cet agent sera notamment en charge de la définition et de la conduite de la démarche d'économie circulaire en particulier d'écologie industrielle territoriale.

- Chargé de projets Zero Waste « Mon commerçant Zero Waste » au grade de rédacteur
- Cet agent sera en charge de mener des actions opérationnelles visant à réduire la production, consommation, et pollution de plastique à usage ur

Ces 2 propositions ont un impact sur la masse salariale. Pour autant, ces 2 contrats étant subventionnables par l'ADEME et TriBio, il peut être attendu une prise en charge à hauteur de 50% de la masse salariale dédiée sur la durée totale des engagements.

Le tableau des effectifs fait apparaître la création des grades nécessaires au recrutement, pour autant, ces modifications n'impactent pas le nombre d'emploi permanent qui reste stable.

II - Propositions de modifications pour faciliter l'agilité de la gestion des ressources humaines

Les propositions de modifications ci-après sont proposées sur des emplois permanents déjà existants budgétairement, ainsi, elles n'impactent ni le nombre de poste, ni la masse salariale.

1- Anticiper les grades des recrutements en cours ou à venir

Ces propositions suivantes permettent de créer les conditions d'accueil du futur agent pour lequel la structure est en cours de recrutement, en anticipant sur le grade recherché. Pour cela, il convient de créer les 7 grades suivants :

Filière administrative 1 Adjoint administratif

Filière technique 6 Adjoints technique

Suppression des 6 grades d'origine :

Filière technique 2 Adjoints technique principal de 2ème classe

Filière technique 4 Adjoints technique principal de 1ère classe

L'écart de 1 restant entre le nombre de grade créé et le nombre de grade supprimé s'explique par le départ à la retraite d'un agent sur emploi permanent en CDI. De fait, ces modifications n'impactent pas le nombre d'emploi permanent, qui reste stable. Les grades d'origine seront supprimés automatiquement après avis du Comité Social Territorial. Ces modifications viennent réduire la masse salariale par effet de noria négatif.

2- Le recours aux contrats long pour 5 emplois permanents

Conformément à la loi qui élargit les cas de recours au contrat long sur emploi permanent¹, il est proposé de recourir à cette modalité de recrutement en cas de besoin pour les emplois suivants :

- Gestionnaire Financier et Patrimonial au grade de rédacteur
- Acheteur – Responsable de la commande publique au grade de rédacteur
- Responsable logistique – planificatrice au grade d'attaché
- Pilote de l'accompagnement au changement – stratégie RH au grade d'attaché
- Chargé de l'innovation démocratique au grade d'attaché principal

Ces propositions sont seulement des modalités administratives de recrutement qui n'ont pas impact sur la masse salariale et ne modifient pas le nombre d'emploi permanent.

Considérant qu'en conclusion, seule la création d'un nouveau poste et la création de 2 grades pour le recours aux contrats projets ont un impact budgétaire supplémentaire sur la masse salariale sachant qu'il est partiellement compensé par l'obtention de subventions.

Considérant qu'au total, le tableau des effectifs, après la création des grades proposés à la présente assemblée, passe de 260 à 261 postes permanents.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir approuver la modification du tableau des effectifs, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré à la majorité des Membres présents :

Envoyé en préfecture le 27/03/2023
Reçu en préfecture le 27/03/2023
Publié le
ID : 033-253306617-20230314-2023_11-DE

Pour	36
Contre	2
Abstentions	3

Décide :

Article 1 :

D'approuver les modifications du tableau des effectifs du Smicval, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Article 2 :

Le Président, le Directeur et le Receveur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 14 mars 2023

Publié le : 27.03.23

Le Président,
Sylvain GUINAUDIE

Signé électroniquement par : Sylvain Guinaudie
Date de signature : 21/03/2023
Qualité : Parapheur Président SMICVAL

Le Secrétaire de séance,
Michel VACHER

